



9^{ème} Congrès RIODD

« Environnement et travail : quelles relations ? »



**Université de Bordeaux
Pôle juridique et Judiciaire
35, Place Pey Berland
33000 BORDEAUX**

1-3 Octobre 2014

Comité d'organisation : Alexandre Charbonneau – Isabelle Daugareilh – Loïc Lerouge – Nicolas Postel – Frédéric Zahm.

université
de **BORDEAUX**



COMPTRASEC
// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

APPEL A COMMUNICATIONS

Le RIODD tiendra à Bordeaux son neuvième congrès annuel du 1^{er} au 3 octobre 2014.

L'organisation de ce 9^{ème} congrès annuel du RIODD est portée par le COMPTRASEC¹ (Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale), UMR CNRS 5114 de l'Université de Bordeaux. Cette manifestation scientifique à caractère pluridisciplinaire et de dimension internationale s'inscrit dans le cadre de la constitution de l'Université de Bordeaux dont l'ambition est de créer des dynamiques de recherche pluridisciplinaires liant les sciences humaines et sociales, les sciences médicales et les sciences exactes et techniques. L'environnement a progressivement intégré les problématiques de recherches développées dans ces différents champs disciplinaires et des espaces de dialogue sont à présent nécessaires pour que ces différents travaux se rencontrent et débouchent sur l'identification des thématiques fédératives.

C'est pourquoi, la préparation du colloque est réalisée en partenariat avec diverses composantes de l'Université de Bordeaux ou qui lui sont associées (IRSTEA, GREThA, CRDEI, ISCJ, ADESS, IRGO). Les organisateurs s'attacheront donc, à travers la sélection des contributions et la programmation des ateliers thématiques à réaliser cet objectif.

La thématique 2014 du congrès RIODD portera sur les relations entre « Environnement et Travail ». Cette thématique précise constituera l'architecture du congrès 2014. Cependant, comme chaque année, le conseil scientifique du congrès RIODD étudiera toutes les propositions de communication relevant des thèmes habituels du RIODD : finance responsable et alternative, RSE, gouvernance, entreprises et société, indicateurs de performance, piliers économiques et sociaux du développement durable... (liste non limitative) en prêtant attention à la fois à leurs qualités théoriques (précision du cadre théorique, enjeux épistémologiques, solidité des références...) et/ou à leurs qualités empiriques (qualité et pertinence du terrain étudié, originalité, précision de l'étude, solidité du matériel soumis à interprétation...).

C'est à l'aune de ces deux dimensions que le comité jugera de leur recevabilité. Aucune ligne théorique n'est a priori privilégiée et toute proposition s'insérant dans le champ large des sciences sociales (gestion, droit, science politique, économie, ethnologie, sociologie, géographie, histoire, philosophie, info-com...) sera scrupuleusement étudiée.

Le Comité d'organisation du 9^{ème} Congrès du RIODD encourage cependant particulièrement les contributions portant sur le thème :

« Environnement et travail : quelles relations ? »

Les relations entre « environnement » et « travail » sont complexes. D'un côté, elles sont marquées par une forte conflictualité. Ainsi, l'impact sur les ressources naturelles, sur le changement climatique ou encore sur la santé peut conduire à la remise en cause de la croissance économique et particulièrement celle de l'emploi industriel. De l'autre, ces relations stimulent la réflexion sur les modes de consommation et de production, sur les organisations productives, sur la responsabilité des acteurs privés et publics, des administrations aux entreprises... Cette ambivalence n'est pas nouvelle. Mais elle s'est singulièrement intensifiée par une raréfaction des ressources naturelles à l'échelle mondiale

¹ <http://comptrasec.u-bordeaux.fr>

entraînant une vulnérabilité accrue des hommes et de leur environnement. C'est pourquoi, il importe de comprendre par de nouvelles recherches pluridisciplinaires comment cette ambivalence se construit, se transforme, se régule (...) dans de nouveaux espace-temps.

Pour certains, l'importance des enjeux environnementaux transcenderait les rapports de force qui façonnent théoriquement le rapport de travail salarié. Dans une perspective de développement durable, cela obligerait toute économie formelle ou informelle reposant encore largement sur le travail à arbitrer financièrement entre le social et l'environnemental, ce choix étant particulièrement contraint en période de crise. Si une approche par la conciliation semble difficile, c'est sans doute parce que les préoccupations en matière d'environnement et de travail traduisent des représentations d'intérêts et des conflits d'intérêts divergentes. Ces préoccupations peinent d'ailleurs à s'inscrire dans les décisions des organisations, y compris dans la décision publique, qui les perçoivent essentiellement en termes de contraintes ou de coût.

De nouveaux comportements méritent toutefois d'être interrogés en ce qu'ils permettent d'explorer les possibilités d'une régulation plus satisfaisante des conséquences environnementales des activités productives humaines. C'est le cas notamment lorsque l'entreprise faisant de l'environnement un facteur de développement, associe démarches environnementale et sociale à son image par le biais d'un label (public/privé). Des voies de régulation complexes non juridiques des conflits d'accès aux ressources environnementales ou des atteintes environnementales méritent d'être étudiées d'un point de vue pluridisciplinaire. Comment évaluer l'impact économique et financier de ces initiatives, ou encore la nature et la portée juridiques de ces instruments ? Comment se développe une responsabilité environnementale et, plus largement sociétale des entreprises eu égard à l'émergence d'acteurs nouveaux sur la scène du droit et plus largement dans l'agora politique et économique des acteurs ?

Les États ne sont pas complètement absents de ces mécanismes de régulation, réservant ainsi au droit une place aux côtés d'autres formes de régulation. S'ils participent en effet à l'élaboration de nouveaux instruments (norme ISO 26000), voire à leur mise en œuvre, ils continuent cependant de recourir à des instruments juridiques classiques tels que la fiscalité verte ou la responsabilité civile, administrative ou pénale des acteurs tandis qu'ils s'approprient dans le même temps des outils habituellement mobilisés par des acteurs privés (étiquetage environnemental,...). On observe également l'introduction dans les procédures de marchés publics de critères environnementaux et/ou sociétaux. Dans tous les cas, l'État est conduit à mettre en œuvre de nouvelles articulations entre acteurs publics et privés.

Envisager le couple « travail et environnement » selon ces prémices requiert de s'intéresser à la manière dont les sciences dans leur diversité abordent les intérêts en présence et le jeu des acteurs autour des questions suivantes dont la liste n'est pas exclusive.

1. Techniques, organisation du travail et environnement

Que nous enseigne l'histoire des sciences et techniques sur les rapports environnement/travail ? Quels risques et/ou opportunités constituent la destruction des emplois industriels et corrélativement la création possible d'emplois verts ? Comment les organisations s'emparent-elles de cette réalité et de cette perspective ?

2. Santé-sécurité au travail et enjeux environnementaux

Le travail transforme l'environnement et impacte par conséquent la santé humaine, ce qui génère de nouveaux risques, de nouvelles formes de pénibilités et de stress. Comment les opérateurs économiques de la santé réagissent-ils à cette problématique ?

3. Organisation de la production et territoires

Il s'agira d'envisager ici les relations travail/environnement sous un angle sectoriel. Assiste-t-on à de nouvelles formes de redéfinition des territoires sous la pression des contraintes environnementales et professionnelles ? Comment l'implantation des activités productives façonne-t-elle l'implantation des

populations et génèrent-elles des mouvements migratoires ? Comment les migrations environnementales sont-elles provoquées et, le cas échéant, exploitées par les filières ?

4. Responsabilités et risques

Il s'agira notamment de s'interroger sur le lien entre la prévention des risques et les régimes de responsabilité. Se pose par exemple la question du coût environnemental des risques majeurs et de leur assurabilité. Comment se concrétise et se réalise effectivement le principe de précaution ? Quel coût environnemental pour les NTIC ?

5. Relations professionnelles, mouvements sociaux et conflits

Quels positionnements (adaptation-résistance) les acteurs et les organisations institutionnelles et non institutionnelles adoptent-ils ? Quels rôles pour les instances de représentation du personnel dans l'entreprise, les organisations syndicales et les ONG ? Quelle peut être leur implication dans la gestion des tensions, des conflits d'intérêts et dans le dialogue social voire sociétal engendrés par les relations entre environnement et travail ?

Les projets de communication sont à déposer sur le site du congrès :

riodd2014.sciencesconf.org

Une attention particulière sera portée aux projets associant plusieurs disciplines.

Le présent appel à communications propose trois types de soumissions. Vous pouvez en effet :

- 1- Soumettre une communication
- 2- Soumettre une proposition de session fermée²
- 3- Soumettre une proposition de session ouverte

Merci de respecter le modèle de soumission et la procédure adaptée à chaque proposition qui est détaillée à la suite cet appel et disponible sur le site du RIODD <http://www.riodd.net/> et sur celui du congrès : <http://riodd2014.sciencesconf.org>

Calendrier RIODD 2014

Réception des propositions de sessions spéciales (ouvertes ou fermées)	10 Avril
Décisions du comité d'organisation sur les sessions spéciales	Au fil de l'eau*
Réception des intentions de communication	10 Avril
Décisions du Comité Scientifique	30 Mai
Réception des communications sous leur forme définitive	1 Septembre
Congrès	1 au 3 Octobre

**De manière à permettre aux organisateurs de sessions ouvertes de respecter le calendrier général.*

² Une session fermée est placée sous la responsabilité d'un ou plusieurs animateurs qui présentent un programme complet avec l'ensemble des communicants. Elle est plus particulièrement destinée aux collaborations de recherche déjà constituées ayant produit des résultats. Une session ouverte est placée sous la responsabilité d'un ou plusieurs animateurs qui lancent un appel à communications sur une thématique précise. Elle est plus destinée aux chercheurs qui souhaitent trouver des partenaires pour constituer une collaboration de recherche.

Comité scientifique

Aurélien Acquier (ESCP, Paris)
Franck Aggeri (Mines Paris Tech)
Nicolas Antheaume (Université de Nantes)
Jérôme Ballet (Université de Versailles Saint Quentin)
Gilles Auzero (Comptrasec, Université de Bordeaux)
Pierre Bardelli (Université de Metz)
Pierre Baret (ESC La Rochelle)
Sandrine Berger-Douce (Ecole des Mines-St Etienne)
Ariane Berthoin Antal (WZB Berlin et Audencia Nantes)
Bernard Billaudot (Université de Grenoble)
Julienne Brabet (Université Paris Est Créteil)
Eva Boxenbaum (Copenhagen BS)
Michel Capron (IRG, Université Paris Est Créteil et Université Paris 8)
Caitrona Carter (Irstea Bordeaux)
Aurore Chaigneau (Université de Picardie Jules Verne)
Jean-Pierre Chanteau (Université de Grenoble)
Alexandre Charbonneau (Comptrasec - Université de Bordeaux)
Patrick Chaumette (CDMO - Université de Nantes)
Eve Chiapello (EHESS)
Bernard Christophe (Université d'Amiens)
Franck Cochoy (Université de Toulouse 2)
Jean-Marie Courrent (Université de Montpellier 1)
Nicolas Cuzacq (Université Paris-Est Créteil)
Nicole D'Almeida (Université Paris 4)
Isabelle Daugareilh (Comptrasec - Université de Bordeaux)
Isabelle Desbarats (Université de Toulouse)
Frédérique Dejean (Université de Lorraine)
Hubert Delzangles (CRDEI - Sciences po Bordeaux)
Marie-Claude Desjardins (Université Sherbrooke)
Clotilde Druelle-Korn (Université de Limoges)
Jean-Claude Dupuis (IAE - Université Paris 1)
Alain Garrigou (LSTE Université de Bordeaux)
Corinne Gendron (UQAM Montréal)
Sylvie Ferrari (Gretha - Université de Bordeaux)
Vincent Frigant (Gretha - Université de Bordeaux)
Pierre Yves Gomez (EM Lyon)
Jean-Pascal Gond (City University London)
Armand Hatchuel (Mines Paris-tech)
Jacques Igalens (Toulouse BS)
Christian Le Bas (ESDES –EM - Université Catholique de Lyon)
Loïc Lerouge (Comptrasec - Université de Bordeaux)
Thomas Lamarche (Université Paris Diderot)
Jean-Paul Maréchal (Université de Rennes 2)
Alain-Charles Martinet (Université de Lyon 3)
Samuel Mercier (Université de Bourgogne)
Jeremy Moon (Nottingham BS)
Bouchra M'Zali (CRG-ESCA et CRSDD- ESG-UQAM Montréal)
Isabelle Nicolai (Université de Versailles St Quentin)
Gérald Orange (Université de Rouen)
Florence Palpacuer (Université Montpellier 3)
Geneviève Parent (Université Laval - Québec)
Jean Pasquero (UQAM- Montréal)
Roland Pérez (Université Montpellier 1)
Olivier Petit (Université d'Artois - Clerse)
Nicolas Postel (Université Lille 2 - Clerse)
Nicolas Poussing (CEPS, Luxembourg)
Jérôme Porta (Comptrasec - Université de Bordeaux)
Françoise Quairiel (Université Paris Dauphine)
René de Quénaudon (Université de Strasbourg)
Patrick Point (Gretha - Université de Bordeaux)
Jacques Richard (Université Paris Dauphine)
Emmanuelle Reynaud (IAE Aix)
Jean-Philippe Robé (Ecole de Droit Sciences Po Paris)
Francis Ribeyre (ADESS-Université Bordeaux Montaigne)
Michel Roux (Université de Paris-Nord)
Anne Salmon (Université de Metz)
André Sobczak (Audencia Nantes)
Richard Sobel (Clerse - Université Lille 2)
Andrée de Serres (UQAM Montréal)
François Silva (CNAM, Paris)
Ivan Tchotourian (CEDE-Université Laval)
Leila Temri (SupAgro Montpellier)
Béatrice Touchelay (Université Lille 3)
Stephane Trebucq (IRGO - Université de Bordeaux)
Marie-France Turcotte (UQAM - Montréal)
François Vallaëys (ORSALC - UNESCO)
Pierre-Yves Verkindt (Université Paris I)
Stephane Vernac (Ceprisca - Université de Picardie Jules Verne)
Franck Dominique Vivien (Université de Reims)
David Vogel (UC Berkeley)
Alexandre Zabalza (ISJ Université de Bordeaux)
Frédéric Zahm (IRSTEA Bordeaux)

Pour être étudiées, les intentions de communications devront être présentées dans un document de 6 pages présentant les exigences suivantes :

Première page : le statut et les coordonnées professionnelles des auteurs

Deuxième page : un résumé en français et en anglais de 10 lignes maximum et 5 mots clés

Troisième page : plan détaillé de la communication finale prévue

Quatrième et cinquième page : une synthèse présentant l'intention de communication et permettant de répondre aux questions suivantes : Quelle est la question de départ posée ? Quelle idée-force ou quelle thèse est défendue ? Quelle problématique est mobilisée (et les éléments théoriques ou conceptuels sur lesquels elle s'appuie) ? Quel état de l'art est supposé ? Quelle méthodologie est suivie (dans le cas d'une communication s'appuyant sur une enquête) ?

Sixième page : bibliographie indiquant les quelques références fondamentales qui guideront l'auteur (15 maximum)

Un exemple type est disponible en format pdf sur le site : <http://www.riodd.net/>.

Les intentions de communication doivent être déposées avant le 10 avril 2014 sur le site du congrès riodd2014.sciencesconf.org

Les intentions de communications seront évaluées selon la procédure habituelle dite « en double aveugle » par le comité scientifique.

Les auteurs seront informés des décisions du comité pour le 30 Mai 2014.

Les textes définitifs des intentions retenues devront être envoyés pour le 1/9/2014

Les meilleurs d'entre eux feront l'objet d'une nouvelle évaluation, après le colloque, en vue de la publication dans une revue à comité de lecture ou un ouvrage collectif.

Procédure de soumission des sessions fermées et principes d'organisation

Pour être étudiées, les propositions de sessions fermées devront être présentées dans un document :

Première page : le statut et les coordonnées professionnelles des animateurs de la session

Deuxième page : un bref CV des animateurs et de leurs publications

Troisième page : une présentation des attendus de la session

Quatrième page et cinquième page : un programme prévisionnel de la session avec : noms des intervenants pressentis, titre des interventions, résumé de 10 lignes pour chaque intervention

Cinquième page : une présentation brève (quelques lignes) des participants à la session et de leurs publications représentatives (une ou deux par auteur)

Un exemple type est disponible en format pdf sur le site du congrès : <http://riodd2014.sciencesconf.org>

Les propositions de sessions fermées doivent être envoyées avant le 3/2/2014 via le site riodd2014.sciencesconf.org

Les propositions de sessions spéciales fermées seront évaluées par le comité scientifique. Les coordinateurs seront informés des décisions du comité scientifique pour le 10 février 2014.

Les textes définitifs des interventions formant la session devront être envoyés pour le 1/9/2014

Les meilleurs d'entre eux feront l'objet d'une nouvelle évaluation, après le colloque, en vue de la publication dans une revue à comité de lecture ou un ouvrage collectif.

Procédure de soumission des sessions ouvertes et principes d'organisation

Pour être étudiées, les propositions de session ouvertes devront être présentées dans un document de 6 pages présentant les exigences suivantes :

Première page : le statut et les coordonnées professionnelles des animateurs de la session

Deuxième page : un bref CV des animateurs et de leurs publications

Troisième page : une présentation des attendus de la session

Quatrième page : quelques références clés de la session et quelques exemples d'interventions ou d'intervenants possibles

Un exemple type est disponible en format Word sur le site <http://www.riodd.net/>

Les propositions de sessions ouvertes doivent être envoyées avant le 3/2/2014 via le site riodd2014.sciencesconf.org

Les propositions de sessions spéciales fermées seront évaluées par le comité scientifique. Les coordinateurs seront informés des décisions du comité scientifique pour le 10 février 2014.

Un appel à session ouverte sera diffusé par le RIODD et les coordinateurs de la session seront chargés de l'évaluation scientifique et de la préparation de leur atelier.

Les textes définitifs des interventions formant la session devront être envoyés pour le 1/9/2014

Les meilleurs d'entre eux feront l'objet d'une nouvelle évaluation, après le colloque, en vue de la publication dans une revue à comité de lecture ou un ouvrage collectif.